



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Secrétariat général

N°2020-048

Affaire suivie par
Jean-Jacques Vial

Téléphone
05.16.52.63.76

sg@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS40625
86022 Poitiers cedex



La rectrice de l'académie de Poitiers

A

Mesdames et messieurs les membres titulaires
au comité technique académique

Poitiers, le 11 mai 2020

Objet : plan de reprise d'activité en écoles et établissements

PLAN ACADEMIQUE DE REPRISE D'ACTIVITE EN ECOLES ET ETABLISSEMENTS

Le président de la république et le premier ministre ont annoncé et organisé le déconfinement du pays permettant ainsi une reprise progressive de l'activité à compter du 11 mai. Cette décision importante permet d'envisager le retour des élèves dans les classes selon des modalités adaptées au plus près des réalités de chaque lieu de scolarisation et de travail.

4 principes ont présidé à la déclinaison académique de la reprise d'activité et un élément transversal et essentiel à la période perdue :

- Le respect le plus strict du protocole sanitaire
- Une chaîne décisionnelle plurielle au plus près des lieux de scolarisation
- La définition de priorités
- Accompagnement des personnels

1) Le respect du protocole

La réouverture des écoles et la possibilité d'accueillir les élèves étaient et restent conditionnées à la possibilité d'appliquer scrupuleusement le protocole sanitaire national.

Ce document largement diffusé précise les conditions devant être réunies pour permettre un fonctionnement sécurisé d'un point de vue sanitaire à chacune des étapes de la vie des écoles et établissements.

Chaque élément a fait l'objet d'une attention particulière en lien avec les collectivités locales afin d'en permettre l'application conforme au moment de l'ouverture et dans la durée. Dès lors qu'une des dispositions est manquante la reprise est reportée ou l'établissement refermé provisoirement afin de n'exposer aucun des membres de la communauté éducative, élèves, parents, personnels d'état et des collectivités quelle que soit leur mission, à une quelconque contamination.

C'est ce principe qui a amené l'étalement de la reprise sur plusieurs jours et non la fixation d'une date de reprise unique pour l'ensemble des structures.

L'effort national de l'Etat et des collectivités pour fournir le matériel nécessaire : masques, gel hydro alcoolique, savon, essuie-main jetable, lingettes désinfectantes, thermomètre est à souligner, tout comme est remarquable la qualité du travail en commun et la conjonction des volontés pour aboutir à l'ouverture des écoles et EPLE.

En cas de manquement à ce protocole, les alertes d'où qu'elles proviennent feront l'objet d'une étude rapide afin d'en mesurer la réalité et la nature des réponses à apporter.

Le port du masque est obligatoire pour toutes les situations où les règles de distanciation physique ne peuvent être respectées; en présence des élèves et également lors des réunions entre adultes pour lesquels il convient de limiter le nombre de participants en présentiel et de s'assurer du respect des gestes barrières de base.

2) une chaîne décisionnelle plurielle

Dans un contexte si particulier, il était évident que la décision d'ouverture ou de différer cette dernière ne pouvait se réaliser que de façon collégiale et au niveau local.

La spécificité de chacun des lieux de scolarisation impliquait que la reprise d'activité soit organisée par les acteurs les plus proches des situations locales : directeurs d'école, chefs d'établissement, enseignants, parents et élus locaux, sans pour autant que la responsabilité de la décision puisse reposer sur un acteur unique.

Ce principe de collégialité et de croisement des regards est un gage de sécurité dans la mise en œuvre de la reprise et d'assurance que la décision est partagée dans l'intérêt des élèves.

Les conseils d'école et les conseils d'administration en EPLE qui se sont réunis ou qui devront se réunir rapidement sont les moments de formalisation des principes arrêtés et de discussion autour des priorités de la scolarisation.

En cas de difficulté les IEN, les DASEN, moi-même ainsi que les préfets sommes présents au côté des acteurs locaux pour apporter une expertise et parfois le recul nécessaire pour faciliter, débloquer ou arbitrer les situations les plus complexes.

3) les priorités de la scolarisation

La reprise progressive en présentiel ne permet pas le retour de tous les élèves au sein des établissements et écoles ; en fonction des situations locales des choix ont dû être opérés selon quelques principes directeurs non cumulatifs pour certains permettant de guider les choix locaux:

- Pas plus de 15 enfants par classe et 10 maximum en maternelle
- Approche par niveaux et notamment GS, CP, CM2
- Elèves en difficulté scolaire, décrocheurs
- Enfants des personnels permettant le redémarrage du pays sans solution de garde
- Elèves porteurs de handicap,
- Classes dédoublées en REP et REP+
- Classes de moins de 15 élèves en milieu rural

Les modalités de scolarisation ont également été accompagnées puisque dans certains cas le nombre d'élèves dépasse la capacité d'accueil, il est donc possible de procéder à des alternances : un jour sur deux, une semaine sur deux, deux jours sur quatre.

Dès lors que la reprise en présentiel n'est pas possible les élèves doivent impérativement se voir proposer des modalités de scolarisation autres :

- A distance, dans les mêmes conditions que pendant la période de confinement
- En étude, au sein des écoles et établissements sous la surveillance d'un personnel

- Dans le cadre des 2S2C, modalités d'activités conventionnées avec les collectivités et les associations pour développer des activités culturelles, citoyennes, sportive et de sante.

L'ensemble de ces organisations doit permettre aux élèves de retrouver le chemin de l'école, des habitudes de vie collective et des principes de travail scolaire.

Ce retour en classe pour les élèves, dans des conditions particulières et différentes, reste un temps d'école dont l'objectif est la mise en place d'un travail scolaire reposant sur un fondement pédagogique.

Il est primordial que cet aspect soit mis en évidence et que de véritables stratégies pédagogiques soient mise en place pour reprendre le fil des apprentissages, conforter les acquis, reprendre les fondamentaux et entamer une progression.

La notion de programme est à ce stade revue, les progressions pédagogiques s'appuieront sur les fiches publiées par le ministère sur le site eduscol, les corps d'inspection sont bien entendu en appui des équipes pédagogiques si nécessaire.

4) Accompagnement des personnels

De façon transversale la préoccupation de la situation des personnels est une constante de l'institution et se traduit par des aménagements propres à chaque situation et des dispositifs d'accompagnement.

La vulnérabilité des personnels et de leurs proches face au virus est prise en considération avec un aménagement de leur activité qui reste organisée à distance afin de ne pas les exposer à une contamination. La seule formalité requise sera la production d'un certificat du médecin traitant.

Pour ceux qui rencontrent des difficultés de garde d'enfant le travail à distance sera privilégié de façon à prendre en considération les contraintes inhérentes à une reprise d'activité progressive et partielle sur l'ensemble des secteurs de la vie économique du pays. Des évolutions réglementaires sont en cours d'élaboration au niveau national et seront diffusée dès qu'elles seront connues.

Les dispositifs d'accompagnement téléphoniques mis en place au début du confinement continueront d'être activés pour prendre en charge les difficultés personnelles, financières, sociales, psychologiques, professionnelles.

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers